Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213503337-20260209-DCM_11_2026-DE

COMMUNE de LE THEIL DE BRETAGNE Département : Ille et Vilaine Arrondissement : Fougères - Vitré Canton : La Guerche de Bretagne	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2026**
Date de convocation : Le 2 février 2026. Date de d'affichage : Le 2 février 2026.	L'an deux mille vingt-six, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Theil de Bretagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (à la Mairie, salle du Conseil Municipal) sous la présidence de Monsieur Benoît CLÉMENT, Maire.
Nombre de conseillers En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 16	Présents : Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Emilie LOUVEL, Cyrille POINSIGNON, Geneviève FERRÉ, Eric PELTIER, Marc SORIN, François GARNIER, Pascaline MARION, Yoann CADO, Muriel HÉLARY, Hubert BLANCHARD, Emilie PHÉLIPPÉ. Excusés : Emilie BOUÉ, Fabien HOUGET, Aude BAZIN, Anne GUILLEVIN. Absents : Jonathan PELHATE. Les conseillers excusés avaient délégué leur mandat à : Aude BAZIN à Benoît CLÉMENT, Anne GUILLEVIN à Hubert BLANCHARD. Hubert BLANCHARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.
Délibération N° 11/2026	

OBJET : Epicerie solidaire. Convention de partenariat avec l'Association « Notre épicerie », pour 2026.

Monsieur le Maire donne la parole à Cyrille Poinsignon, adjoint et vice-président du CCAS, qui rappelle à l'Assemblée la délibération du 13 janvier 2025, approuvant une convention de partenariat avec l'Association « Notre épicerie » pour définir le fonctionnement et la participation financière de la collectivité dans la mise en place d'une Epicerie solidaire pour les communes du secteur sud du territoire de Roche aux Fées Communauté, dont Le Theil de Bretagne, afin que les habitants puissent bénéficier d'une aide alimentaire à partir d'une orientation sociale. Après avoir fait le bilan du fonctionnement de l'année 2025, il est proposé à l'Assemblée une nouvelle convention pour l'année 2026 avec une demande de participation de 0.40 €/habitant.
Après avoir pris connaissance de la convention présentée, délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- approuve la convention de partenariat proposée entre la Commune du Theil de Bretagne et l'Association « Notre épicerie » et autorise Monsieur le Maire à la signer,
- s'engage à verser une subvention de 705.60 € à l'Association « Notre épicerie » pour l'année 2026 correspondant à 0.40 € x 1 764 habitants (au 01/01/2026) qui sera inscrite au budget primitif 2026 de la commune.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Benoît CLÉMENT

MAIRIE DE LE THEIL-DE-BRETAGNE * 35240

Le Secrétaire de séance,
Hubert BLANCHARD